

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du mardi 3 juin 2014.

L'an deux mille quatorze, le trois juin à vingt heures trente, les délégués de la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Maison des Services en séance publique sous la présidence de M STOURME Patrick.

Présents : Mesdames et Messieurs, CAMPENON Hervé, DELAVAUX

Jean-Claude, DE MATOS Gilbert, DUMONT Pierre, FRICK Martine, GAINAND Bruno, GERARD Eric, GOASDOUE Bernadette, HERRY Thierry, HUSSON Olivier, ISTASSES Michaël, JEAN Annie, JOLY Philippe, LAFORGE Martine, L'ECUYER Béatrice, LEMAIRE Francis, MERCIER Chantal, MICHARD Céline, MINARZYC Elisabeth, MOUCHERONT Alain, PERCIK Patrick, PERIGAULT Isabelle, PIOT Valérie, RODRIGUES Alain, SEINGIER Pascal, STOURME Patrick.

Absents excusés : M BOUSSARD Alain - pouvoir à Mme L'ECUYER Béatrice

Absents : Mme LAB Brigitte

Secrétaire de séance : Mme PERIGAULT Isabelle.

Date de convocation : 27 mai 2014

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres votants : 27

Assistait également à la réunion : Mme Casafina Directrice Générale des Services.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

➤ **OBJET : Décisions Modificatives Piscine: suppléments divers.**

Mme LAFORGE, 1^{ère} Vice-présidente,

Informe que suite à la commission Piscine du 5 mai dernier concernant les travaux piscine, il est nécessaire de prévoir les suppléments suivants :

Fourniture et pose d'un tourniquet avec compteur/décompteur : 5 880,00 €+66,00 € (kit étanchéité)

Alimentation électrique du tourniquet : 830,40 €.

Fourniture et pose de 3 vantaux en plexiglass : 990,00 €.

Mme LAFORGE propose la décision modificative suivante :

Investissement

Installations Générales, agencement.

Compte 020 - 7 766.40 Euros

Compte 2135 + 7 766.40 Euros

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Acceptent de prendre la Décision Modificative suivante :

Installations Générales, agencement.

Compte 020 - 7 766.40 Euros

Compte 2135 + 7 766.40 Euros

OBJET : Décisions Modificatives SPANC: complément de paiement de facture à l'entreprise Girard Maitr'o.

Mme Laforge, 1^{ère} Vice-Présidente

Afin de prévoir le complément de paiement de la facture « situation N°7 » à l'entreprise Girard Maitr'o qui correspond à la réévaluation des prix, propose les décisions modificatives de crédits supplémentaires suivantes :

Travaux 3 ^{ème} tranche		
Compte de recettes 458203		+ 6 766.82 €
Compte de dépenses 458103		+ 6 766.82 €

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Acceptent de prendre la Décision Modificative suivante :

Travaux 3 ^{ème} tranche		
Compte de recettes 458203		+ 6 766.82 €
Compte de dépenses 458103		+ 6 766.82 €

OBJET : revalorisation IEMP.

Vu l'article 88 – 3e alinéa de la loi de 1984 relatif au principe de parité avec les services de l'Etat en ce qui concerne le régime indemnitaire fixé dans les collectivités,

Le Président rappelle que l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (élément du régime indemnitaire des composants la rémunération des fonctionnaires) a été instaurée par délibération en date du 4 octobre 2011.

L'arrêté du 24/12/2012 abroge l'arrêté du 26/12/1997 et fixe les nouveaux montants de référence de

l'I.E.M. P. prenant effet au 01/01/2012 avec un effet rétroactif. Il s'avère que certains grades sont concernés par une diminution de leurs montants (nouveaux montants inférieurs aux anciens montants) ; grade d'adjoint administratif 1ère classe en ce qui nous concerne. Il est proposé de délibérer afin de maintenir à titre individuel les montants préalablement attribués pour le grade d'adjoint administratif de 1ère classe : **1 173.86 €/an**

(nouveau montant : 1 153 €).

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décide de maintenir à titre personnel les montants antérieurs de l'I.E.M.P. dans le cas où le nouveau montant de référence serait inférieur à l'ancien montant.

OBJET : CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

CONSIDERANT les besoins de la communauté de communes,

Le Président explique

Durant l'absence momentanée pour raison de santé de Mme PATEYRON Gaëlle pour le mois de juillet 2014, il convient de procéder au recrutement d'un animateur à temps non complet (15 h hebdomadaires). L'agent pressenti pour exercer cette mission est actuellement animateur titulaire de la fonction publique territoriale sur un poste à temps plein. A ce titre, il ne peut être recruté que dans le cadre d'une activité accessoire.

Il est proposé que cette activité accessoire soit rémunérée forfaitairement sur la somme de 850 euros brut pour 60 heures, pour la période du 7 juillet au 31 juillet 2014.

DECISION

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Article 1 : PROCÈDE à la création d'une activité accessoire pour assurer partiellement le remplacement de l'animatrice pour la période du 7 juillet au 31 juillet 2014.

Article 2 : DIT que cette activité accessoire soit rémunérée forfaitairement sur la somme de 850 euros brut pour 60 heures,

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget 2014 chapitre 012.

Article 4 : AUTORISE M. le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

OBJET : Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des établissements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Le Président propose de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil ;

cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 44 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précise.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Communautaire

À 25 voix Pour et 2 Abstentions M CAMPENON et M RODRIGUES,

Décident :

De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil ;

Précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 44 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

➤ **OBJET : ELECTION D'UN DELEGUE CNAS**

Le Président,

- Rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2004, sollicitant l'adhésion au CNAS.
- Informe de la nécessité de désigner un délégué représentant les élus.

A des membres présents, il est décidé de voter à main levée

Les résultats des votes sont les suivants :

Candidats	Nombre de voix
Mme MINARZYC Elisabeth	27

Le résultat des votes est le suivant :

Est élue à l'unanimité : Mme MINARZYC Elisabeth, déléguée CNAS.

➤ **OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPANC**

Compte tenu de la réorganisation de l'exécutif, il y a lieu de modifier et de mettre à jour, les commissions communautaires.

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités

Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à procéder à l'élection des membres des communes qui siègeront au sein de la Commission SPANC à compter de ce jour :

Martine LAFORGE	1ère Vice-président
Dominique POSSOT	1er Maire-adjoint (Bernay-Vilbert)
Max GRANDISSON	Conseiller Municipal (Vaudoy en Brie)
Bruno GUILLER	2ème Maire-adjoint (Vaudoy en Brie)
Martial COCHET	Conseiller Municipal (Courpalay)
Frantz LALANDE	1er Maire-adjoint (Voinsles)
Isabelle PERIGAUT	Maire (Le Plessis Feu Aussoux)
Nathalie DOUKHAN	4ème Maire-adjoint (Le Plessis Feu Aussoux)
Pierre DUMONT	1ER Maire-adjoint (Le Plessis Feu Aussoux)
Pascal SEINGIER	4ème Maire-adjoint (Lumigny-Nesles-Ormeaux)

**Les membres du Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Acceptent la composition de la commission SPANC.**

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PISCINE des Sources de l'Yerres

Compte tenu de la réorganisation de l'exécutif, il y a lieu de modifier et de mettre à jour, les commissions communautaires.

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à procéder à l'élection des membres des communes qui siègeront au sein de la Commission Piscine à compter de ce jour :

Valérie PIOT	2ème Vice-présidente
Brigitte LAB	Conseillère Municipale (Bernay-Vilbert)
Sandrine RENÉ	Conseillère Municipale (Bernay-Vilbert)
Éric NONAT	Conseiller Municipal (Pécy)
Kévin MACÉ	Conseiller Municipal (Vaudoy en Brie)
Jean Claude DELAVAL	5ème Maire-adjoint (Rozay en Brie)
Chantal MERCIER	1Ere Maire-adjoint (Courpalay)
Martial COCHET	Conseiller Municipal (Courpalay)
Etienne BEAUGRAND	Conseiller Municipal (Voinsles)
Michel DA CRUZ	Conseiller Municipal (Le Plessis Feu Aussoux)
Martine GONZALEZ	Conseillère Municipale (Lumigny-Nesles-Ormeaux)

**Les membres du Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Acceptent la composition de la commission Piscine des Sources de l'Yerres.**

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION Gestion de l'Etang de NESLES et des Chemins de randonnées.

Compte tenu de la réorganisation de l'exécutif, il y a lieu de modifier et de mettre à jour, les commissions communautaires.

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à procéder à l'élection des membres des communes qui siègeront au sein de la Commission Gestion de l'Etang de NESLES et des Chemins de randonnées. à compter de ce jour :

Valérie PIOT	2ème Vice-présidente
Dominique POSSOT	1er Maire-adjoint (Bernay-Vilbert)

Christiane ROUSSEL	3ème Maire-adjoint (Vaudoy en Brie)
Éric MEKKAKIA	Conseiller Municipal (Vaudoy en Brie)
Jean Claude DELAVAL	5ème Maire-adjoint (Rozay en Brie)
Jean Pierre LAURENT	3ème Maire-adjoint (Courpalay)
Jérémy BORDEREAU	Conseiller Municipal (Courpalay)
Martial COCHET	Conseiller Municipal (Courpalay)
Patrick CORRE	Conseiller Municipal (Le Plessis Feu Aussoux)
Maurice BLANCHARD	Conseiller Municipal (Rozay en Brie)
Christian DESWARTE	Conseiller Municipal (Rozay en Brie)
Pascal SEINGIER	4ème Maire-adjoint (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
Martine GONZALEZ	Conseillère Municipale (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
Claude EVRARD	Conseillère Municipale (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
Johnny BARRAL	Conseiller Municipal (Lumigny-Nesles-Ormeaux)

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Acceptent la composition de la commission Gestion de l'Étang de NESLES et des Chemins de randonnées.

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION Développement numérique.

Compte tenu de la réorganisation de l'exécutif, il y a lieu de modifier et de mettre à jour, les commissions communautaires.

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités

Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à procéder à l'élection des membres des communes qui siégeront au sein de la Commission Développement numérique, à compter de ce jour :

Isabelle PERIGAULT	3ème Vice-Présidente
Alain MOUCHERONT	Conseiller Municipal (Bernay-Vilbert)
Hugues DESALME	Conseiller Municipal (Bernay-Vilbert)
Sandrine RENÉ	Conseillère Municipale (Bernay-Vilbert)
Valérie TOUSCH	Conseillère Municipale (Pécy)
Philippe JOLY	3ème Maire-adjoint (Pécy)
Isabelle LARMURIER	Conseillère Municipale (Vaudoy en Brie)
Martine FRICK	Conseillère Municipale (Vaudoy en Brie)
Jean Claude DELAVAL	5ème Maire-adjoint (Rozay en Brie)
Thierry HERRY	2ème Maire-adjoint (Courpalay)
Alexandra PARENT	Conseillère Municipale (Courpalay)
Séverine GILLES	Conseillère Municipale (Courpalay)
Olivier HUSSON	Maire (Voinsles)
Valérie STRUB	Conseillère Municipale (Voinsles)
Michel DA CRUZ	Conseiller Municipal (Le Plessis Feu Aussoux)
Johnny BARRAL	Conseiller Municipal (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
Gilbert DE MATOS	1er Maire-Adjoint (Rozay en Brie)
Patrick PERCIK	Maire (Rozay en Brie)
Martine LAFORGE	3ème Maire-adjoint (Voinsles)

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Acceptent la composition de la commission Développement numérique.

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TRANSPORTS.

Compte tenu de la réorganisation de l'exécutif, il y a lieu de modifier et de mettre à jour, les commissions communautaires.

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à procéder à l'élection des membres des communes qui siégeront au sein de la Commission Transports. à compter de ce jour :

Isabelle PERIGAULT	3ème Vice-présidente
Brigitte LAB	Conseillère Communautaire (Bernay-Vilbert)
Sandrine RENÉ	Conseillère Municipale (Bernay-Vilbert)
Philippe JOLY	3ème Maire-adjoint (Pécy)
Bruno GAINAND	Maire (Pécy)
Martine FRICK	Conseillère Municipale (Vaudoy en Brie)
Pascal DROGUEUX	Conseiller Municipal (Vaudoy en Brie)
Ludovic BOURDIN	4ème Maire-adjoint (Vaudoy en Brie)
Alain BOUSSARD	1er Maire-adjoint (Vaudoy en Brie)
Éric GÉRARD	1er Maire-adjoint (La Chapelle Iger)
Jean Pierre LAURENT	3ème Maire-adjoint (Courpalay)
Séverine GILLES	Conseillère Municipale (Courpalay)
Olivier VOILLARD	Conseiller Municipal (Courpalay)
Martine LAFORGE	3ème Maire-adjoint (Voinsles)
Alexandre EDOUARD	Conseiller Municipal (Voinsles)
Francis EDOUARD	Conseiller Municipal (Voinsles)
Anna Maria SANTOS MARQUES	Conseillère Municipale (Le Plessis Feu Aussoux)
Michel DA CRUZ	Conseiller Municipal (Le Plessis Feu Aussoux)
Gilbert DE MATOS	1er Maire-adjoint (Rozay en Brie)
Patrick PERCIK	Maire (Rozay en Brie)
Francis LEMAIRE	Conseiller Municipal Rozay en Brie

**Les membres du Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Acceptent la composition de la commission Transports.**

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ZAC, Développement économique, SCOT.

Compte tenu de la réorganisation de l'exécutif, il y a lieu de modifier et de mettre à jour, les commissions communautaires.

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à procéder à l'élection des membres des communes qui siégeront au sein de la Commission ZAC, Développement économique, SCOT.
à compter de ce jour :

Thierry HERRY	4ème Vice-Président
Daniel ANSTETT	Conseiller Municipal (Pécy)
Alain RODRIGUES	2ème Maire-adjoint (Pécy)
Philippe JOLY	3ème Maire-adjoint (Pécy)
Alain BOUSSARD	1er Maire-adjoint (Vaudoy en Brie)
Isabelle LARMURIER	Conseillère Municipale (Vaudoy en Brie)
Martine FRICK	Conseillère Municipale (Vaudoy en Brie)
Bruno GUILLIER	2ème Maire-adjoint (Vaudoy en Brie)
Adrien LECLERC	Conseiller Municipal (Bernay-Vilbert)
Sandrine RENÉ	Conseillère Municipale (Bernay-Vilbert)
Antony MOUSSU	4ème Maire-adjoint (Rozay en brie)

Céline MICHARD	Conseillère Municipale (Rozay en brie)
Bernadette GOASDOUÉ	Maire (Courpalay)
Mireille ALEXIS	Conseillère Municipale (Courpalay)
Oliver HUSSON	Maire (Voinsles)
Martine LAFORGE	3ème Maire-adjoint (Voinsles)
Francis EDOUARD	Conseiller Municipal (Voinsles)
Isabelle PERIGAULT	Maire (Le Plessis Feu Aussoux)
Pierre DUMONT	1er Maire-adjoint (Le Plessis Feu Aussoux)
Sandrine LEGRAND	Conseillère Municipale (Le Plessis Feu Aussoux)
Christian DESWARTE	Conseiller Municipal (Rozay en Brie)
Valérie PIOT	2ème Maire-adjoint (Rozay en Brie)
Pascal SEINGIER	4ème Maire-adjoint (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
Michaël ISTASSES	Maire délégué Ormeaux
Claude EVRARD	Conseillère Municipale (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
Dominique DEVARREWAERE	Conseillère Municipale (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
Gilbert DE MATOS	1er Maire-adjoint (Rozay en Brie)
Sonia DUTARTRE	Conseillère Municipale (Rozay en Brie)
Patrick PERCIK	Maire (Rozay en Brie)
Francis LEMAIRE	Conseiller Municipal Rozay en Brie

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Acceptent la composition de la commission ZAC, Développement économique, SCOT.

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNICATION.

Compte tenu de la réorganisation de l'exécutif, il y a lieu de modifier et de mettre à jour, les commissions communautaires.

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités

Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à procéder à l'élection des membres des communes qui siègeront au sein de la Commission Communication.

à compter de ce jour :

Hervé CAMPENON	5ème Vice-président
Sandrine RENÉ	Conseillère Municipale (Bernay-Vilbert)
Philippe JOLY	3ème Maire-adjoint (Pécy)
Anne POTEAU	Conseillère Municipale (Vaudoy en Brie)
Céline MICHARD	Conseillère Municipale (Rozay en brie)
Olivier VOILLARD	Conseiller Municipal (Courpalay)
Olivier HUSSON	Maire (Voinsles)
Valérie STRUB	Conseillère Municipale (Voinsles)
Michel DA CRUZ	Conseiller Municipal (Le Plessis Feu Aussoux)
Pascal SEINGIER	4ème Maire-adjoint (Lumigny-Nesles-Ormeaux)

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Acceptent la composition de la commission Communication.

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION Animation, Tourisme.

Compte tenu de la réorganisation de l'exécutif, il y a lieu de modifier et de mettre à jour, les commissions communautaires.

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à procéder à l'élection des membres des communes qui siégeront au sein de la Commission Animation, Tourisme.
à compter de ce jour :

Hervé CAMPENON	Vice-Président
Ludovic BOURDIN	4ème Maire-adjoint (Vaudoy en Brie)
Pascal DROGUEUX	Conseiller Municipal (Vaudoy en Brie)
Christiane ROUSSEL	3ème Maire-adjoint (Vaudoy en Brie)
Jean Claude DELAVAUUX	5ème Maire-adjoint (Rozay en Brie)
Dominique FRAISSÉ	Conseillère Municipale (Courpalay)
Séverine GILLES	Conseillère Municipale (Courpalay)
Sandrine LEGRAND	Conseillère Municipale (Le Plessis Feu Aussoux)
Pascal SEINGIER	4ème Maire-adjoint (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
Guy MINGOT	Conseiller Municipal (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
Claude EVRARD	Conseillère Municipale (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
Barbara PICOUET	Conseillère Municipale de Courpalay

Les membres du Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Acceptent la composition de la commission Animation, Tourisme.

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION Petite enfance.

Compte tenu de la réorganisation de l'exécutif, il y a lieu de modifier et de mettre à jour, les commissions communautaires.

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à procéder à l'élection des membres des communes qui siégeront au sein de la Commission Petite enfance.

à compter de ce jour :

Céline MICHARD	6ème Vice-présidente
Véronique SCHAAF	Maire-délégué (Vilbert)
Béatrice L'ECUYER	Maire (Vaudoy en Brie)
Christophe PIROUÉ	Conseiller Municipal (Vaudoy en Brie)
Chantal MERCIER	1er Maire-adjoint (Courpalay)
Dominique FRAISSÉ	Conseillère Municipale (Courpalay)
Evelyne RIETSCH	2ème Maire-adjoint (Voinsles)
Claude BRUNIER	Conseiller Municipal (Voinsles)
Dominique DEVARREWAERE	Conseillère Municipale (Lumigny-Nesles-Ormeaux)

Les membres du Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Acceptent la composition de la commission Petite enfance.

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION Jeunesse.

Compte tenu de la réorganisation de l'exécutif, il y a lieu de modifier et de mettre à jour, les commissions communautaires.

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à procéder à l'élection des membres des communes qui siégeront au sein de la Commission Jeunesse.

à compter de ce jour :

Céline MICHARD	6ème Vice-présidente
Valérie TOUSCH	Conseillère Municipale (Pécy)
Éric NONAT	Conseiller Municipal (Pécy)
Marie Christine LEGESNE	Conseillère Municipale (Vaudoy en Brie)
Pascal DROGUEUX	Conseiller Municipal (Vaudoy en Brie)
Christophe PIROUÉ	Conseiller Municipal (Vaudoy en Brie)
Véronique SCHAAF	Maire-délégué (Vilbert)
Elsa BERG-LEMAITRE	Conseillère Municipale (Bernay-Vilbert)
Antony MOUSSU	4ème Maire-adjoint (Rozay en brie)
Marie Anne VIGNIER	Conseillère Municipale (Courpalay)
Olivier VOILLARD	Conseiller Municipal (Courpalay)
Evelyne RIETSCH	2ème Maire-adjoint (Voinsles)
Francis EDOUARD	Conseiller Municipal (Voinsles)
Sandrine LEGRAND	Conseillère Municipale (Le Plessis Feu Aussoux)
Michel DA CRUZ	Conseiller Municipal (Le Plessis Feu Aussoux)
Annie JEAN	Maire (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
Claude EVRARD	Conseillère Municipale (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
Martine GONZALEZ	Conseillère Municipale (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
Gilbert DE MATOS	1er Maire-adjoint (Rozay en Brie)

**Les membres du Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Acceptent la composition de la commission Jeunesse.**

INFORMATIONS :

Le Président informe que le cabinet GREUZAT a été retenu pour la mission d'assistance –Contrat de concession ZAC des Sources de l'Yerres.

Il annonce la prochaine date du conseil communautaire qui aura lieu **le lundi 23 juin prochain à 20h30.**

QUESTIONS DIVERSES :

Le Président propose qu'un mail soit envoyé aux membres du conseil communautaire afin de connaître leur choix sur la forme d'envoi des convocations et comptes rendus, par mail ou par courrier.

Il propose également qu'un mail leurs soit envoyé pour connaître le jour le plus approprié pour la planification des conseils communautaires.

**L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 21heures 10**